

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2015

PROTECTION DE L'ENFANT - (N° 2744)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 144

présenté par
Mme Le Houerou

ARTICLE 13 BIS

À la fin de la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« leur intérêt »

les mots :

« l'intérêt de l'enfant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.